

ABONNEMENT

SAUMUR	
En an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
En an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 29 MAI

Les comptes
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Dans un pays du suffrage universel, il est curieux de constater que les électeurs se préoccupent le moins de ce qui devrait les occuper le plus.

Dernièrement nous avons assisté à une polémique sur ce qu'il plaît à certains d'appeler, par euphémisme, DETTE FLOTTANTE, et que d'autres appellent tout simplement déficit.

Nous voulons parler de la dette transmise par la dernière administration municipale.

Disons tout de suite que l'honorable receveur municipal, dont la comptabilité est aussi correctement tenue que possible, ne peut être mis en cause, et que cette grosse dette ne peut être attribuée qu'au peu d'entente des affaires de l'administration précédente.

M. le Maire nous en a fait l'aveu, de ce déficit qui dépasse cent mille francs ; mais cela suffit-il et ne nous doit-il pas le détail de cette dette flottante, comme il lui plaît de l'appeler ?

M. Peton n'avait-il pas le devoir de revendiquer le premier des droits que la loi accorde à un électeur, celui de nous éclairer sur la charge si lourde qu'il traite si cavalierement d'arriéré ?

Notre nouveau maire n'a rien trouvé de mieux que l'expédient puéril de classer, de noyer le déficit dans un gros emprunt. Cette conception peut être grande, mais au point de vue pratique elle est déplorable : que deviendrons-nous, pauvres contribuables, si chaque administration, dépassant les crédits, trouve dans la suivante une administration complaisante pour endosser tout, sans jamais rechercher les véritables responsabilités ?

Il faut à tout prix que les affaires communales soient mieux connues des électeurs. A quoi

sert la loi si administration et conseillers cherchent à l'é luder ? car on l'é lude. Voici l'article de la loi de 1884 qui vous impose l'obligation de publier vos budgets et comptes :

« Art. 160. — Les budgets et les comptes des communes restent déposés à la Mairie :
» ils sont rendus publics dans les communes dont le revenu est de 100,000 fr. et au-dessus, et, dans les autres, quand le Conseil municipal a voté la dépense de l'impression. »

C'est assez clair. Eh bien ! nous avons confiance dans les conseillers pour espérer qu'à cet égard il sera donné satisfaction aux électeurs, puisque le budget et le compte administratif sont imprimés chaque année. Un certain nombre d'exemplaires pourrait être mis, contre paiement, à la disposition du public.

Vous ne serez pas, Messieurs, les premiers à suivre cette sage mesure que la loi, comme on vient de le voir, vous impose. Bon nombre de villes, que nous connaissons, s'y sont soumises, même quand ce n'était pas une obligation pour elles, pour le simple désir d'instruire les électeurs.

On ne saurait trop faire et nous pensons que l'administration de la Ville, dans le compte qu'elle rendra, y fera entrer le détail des chiffres de recettes et dépenses, en même temps que la comparaison avec ses recettes et dépenses détaillées des années antérieures. Cette comparaison peut même s'étendre avec d'autres villes. En un mot, en administration, ce résumé est un compte moral.

Un dernier mot sur la soi-disant dette flottante.

Elle est née de ce que l'on a dépassé certains crédits, votés sur devis, de dépenses non liquidées, laissées de côté, etc., au lieu de les classer dans les budgets, par préférence à d'autres dépenses auxquelles on a donné la priorité, sans se préoccuper qu'ouvriers et fournisseurs avaient besoin.

Si l'on avait suivi une marche régulière, il ne pouvait y avoir de dette flottante, qui ne peut naître que de choses imprévues, par suite d'épidémies, d'inondations, de cherté du pain, de manque de travail, etc., mais jamais pour des dépassements de travaux ni fournitures remontant dans le passé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 mai 1893

Le ministre du commerce dépose un projet prorogeant, jusqu'au 30 juin 1893, le régime actuel des pétroles. Adopté.

La proposition de M. de Mahy, portant exécution des prescriptions impératives de la loi de 1889 sur le service militaire à l'île de la Réunion, est ajournée.

On adopte deux propositions portant organisation du corps des conducteurs des travaux du génie maritime et du corps des dessinateurs des arsenaux de la marine et des établissements hors des ports.

M. Peytral demande que la Commission du budget soit nommée mardi. Adopté.

M. Gauthier (de Clagny) demande la suppression de la disposition relative aux candidatures multiples et la suppression de la déclaration. Cet amendement est repoussé.

M. Bazille demande que le mandat de député soit incompatible avec toute fonction publique rétribuée.

Cet amendement, combattu par M. Dupuy, qui le qualifie de « maladroit » parce qu'il rétrécit le champ des candidatures républicaines est pris en considération.

M. Hubbard propose de fixer à 300 fr. au maximum par 1,000 électeurs, par tour de scrutin, les dépenses des candidats.

Des pénalités sont édictées contre les contrevenants.

Pris en considération.

INFORMATIONS

LES PRÊTRES-SOLDATS

L'archevêque de Paris a demandé au ministre de la guerre que pour les étudiants ecclésiastiques, à l'occasion des 28 jours, ou réunisse les trois périodes en une seule, classée pendant les vacances qui suivent la première année d'études ecclésiastiques après l'accomplissement du service obligatoire.

Ces jeunes ecclésiastiques ayant pour la plupart reçu le sous-diaconat, sont astreints à des pratiques religieuses incompatibles avec les nécessités du service militaire.

Nous croyons savoir que M. le ministre de la guerre a reconnu la légitimité de cette réclamation.

UNE FÊTE RUSSE

Un Te Deum solennel a été chanté hier à Paris, en l'église russe de la rue Daru, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du Czar.

CONDAMNATION A MORT

La Cour d'assises de la Seine vient de condamner à mort l'anarchiste Foret, qui, accusé de tentative de meurtre, a fait à l'audience l'apologie de Ravachol.

LE CONGRÈS DE BRUXELLES

Le congrès a principalement porté sur la limitation des heures du travail dans les mines. Si les propriétaires de mines ne réduisent pas la journée à huit heures, une grève générale éclatera dans tous les pays de charbon.

LES FÊTES DE TUNIS

Le concours régional a été très réussi et marque un progrès sensible de la colonisation de la Tunisie.

LA FÊTE DE LA DÉCORATION

Cette année, cette fête nationale des Etats-Unis a été fixée au 30 mai. Le nouvel ambassadeur à Paris, M. Eustis, en profitera pour

2 Feuilleton de l'Echo Saumurois

LE
SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

PROLOGUE

II

Un spectacle tragique frappa le domestique quand il pénétra dans le cabinet... Son maître, le directeur de la Banque des Deux-Mondes, était étendu devant la cheminée, la figure pleine de sang, la chemise arrachée, ne donnant plus signe de vie.

L'huissier se pencha sur lui, mais il se releva aussitôt, en donnant des signes de la plus vive terreur.

— Il est mort, bégaya-t-il.

Et par la porte ouverte il se mit à pousser des cris terribles...

— Au secours ! à l'assassin !...

On accourut de toutes parts, les employés d'en bas, les domestiques, le concierge, les clients qui attendaient... Tous apparurent en même temps, la face pâle, ridée par l'émotion.

— Quoi ? qu'y a-t-il ?

Le domestique, étranglé par l'horreur, ne pouvait plus parler maintenant.

Il contemplait les arrivants avec des yeux hagards.

Les plus rapprochés lui prirent les bras et le secoururent.

— Voyons, parlez !

— Mon maître, mon pauvre maître !

Du geste il indiqua le cabinet.

On se précipita... et ceux qui étaient entrés sortirent aussitôt.

— Assassiné !... M. Roustan assassiné !...

Les cris, les interpellations se croisèrent.

On revint à l'huissier, abêti...

— Mais quand le crime a-t-il été commis ?

— A l'instant !

— Comment ?

— Je ne sais pas... Je n'ai rien entendu...

— Qui ?...

— Un homme...

— Où est-il cet homme ?

Le domestique désigna du doigt l'escalier.

— Il n'est pas descendu, j'en suis sûr, fit le concierge.

— Il a dû se réfugier en haut, dit une voix.

— Il faut aller chercher le commissaire !

Le portier se précipita.

On revint dans la pièce où M. Roustan était toujours étendu, plus blanc que le marbre de la cheminée, avec des traînées de sang noir aux lèvres et aux narines...

Quelqu'un essaya de le soulever, mais il le laissa retomber aussitôt.

— Il est mort ! murmura-t-il.

— En voilà une audace... en plein jour...

— C'était pour le voler, sans doute...

Des yeux se promenèrent autour de la pièce...

— Rien n'a été dérangé... le voleur n'a pas eu le temps.

On examinait du regard le bureau, les tiroirs, le coffre-fort.

Rien n'avait été dérangé.

La porte du coffre-fort était restée entrebaillée.

La pièce, peu à peu, s'était emplie de curieux...

C'est à peine si on y pouvait pénétrer maintenant.

L'air y devenait étouffant.

L'huissier, ahuri, sa livrée débraillée, regardait tout le monde sans voir personne.

Un silence confus planait au-dessus de la foule des curieux.

On attendait avec anxiété l'arrivée du com-

missaire, de quelqu'un qui pût faire quelques chose...

On n'osait, en effet, rien tenter.

On était là, on se regardait... sans bouger.

De temps en temps seulement, un nouvel arrivant jetait un regard furtif sur le mort, faisait un geste d'horreur et s'enfonçait à travers les autres... On inventoriait le bureau... on se montrait le tapis boursoufflé près du cadavre, comme s'il y avait eu lutte entre les deux hommes... on s'étonnait que l'huissier, resté dans l'antichambre, n'eût rien entendu...

Pour la dixième fois on interrogeait le malheureux, qui ne pouvait que bagayer :

— Je ne sais pas... je n'ai rien vu... l'homme est entré, puis il est sorti... il avait du sang... c'est ce qui m'a effrayé...

Dans le cabinet, la circulation devenait de plus en plus difficile...

Les garçons essayaient vainement d'éloigner les curieux... ceux-ci ne bougeaient pas, espérant, ils ne savaient quoi... pris de cette curiosité bestiale qui attire la foule autour de toutes les histoires sanglantes.

Mais tout à coup un grand mouvement se produisit.

honorer la mémoire du général Lafayette et prononcer lui-même, sur sa tombe, au cimetière du Père-Lachaise, son oraison funèbre.

Tous les Américains résidant à Paris seront invités à accompagner l'ambassadeur au Père-Lachaise, et une souscription a été faite pour déposer sur la tombe une fort belle couronne en bronze.

EN EGYPTE

Découverte curieuse au sujet de nos intérêts en Egypte :

Tous les membres de la commission financière internationale ont vu leurs appointements réduits de 75,000 fr. à 50,000 fr., excepté le membre anglais qui a eu ses appointements portés de 75,000 à 100,000 francs.

Y a-t-il simple négligence ou complaisance impardonnable de la part de notre représentant au Caire ?

EN RUSSIE

Le bruit court que le Czar, pendant les fêtes de Moscou, lancerait un manifeste qui aurait du retentissement en Europe, au sujet de la question bulgare.

L'inauguration du monument d'Alexandre II au Kremlin a donné lieu à une cérémonie militaire et religieuse d'un caractère grandiose.

EN AUTRICHE

A l'ouverture de la séance des délégations à la Hofburg, l'empereur François-Joseph a prononcé le discours du Trône. Au point de vue de la politique étrangère, il s'est exprimé ainsi :

« La situation politique n'a subi aucun changement depuis l'an dernier. Nos relations avec toutes les puissances continuent à être amicales. Nous avons tout espoir dans le maintien de la paix, mais il est de notre devoir d'augmenter les armements. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 mai 1893.

L'affaire de Siam, la baisse continue des fonds grecs préoccupent notre marché qui ne veut décidément pas prendre parti avant de savoir ce que sera la liquidation de Londres. C'est ce qui explique le petit tassement qui se produit sur nos rentes. Le 3 0/0 revient à 97.37 ; le 4 1/2 est à 106.

L'Italien monte à 92.93, malgré les difficultés qui assaillent le cabinet nouvellement réconstitué. La rente extérieure espagnole reste sur le cours de 66 1/32. On dit que les conservateurs combattront à outrance les projets financiers de M. Garnazo.

Le Portugais se traite à 22 13/16. Il n'est pas inutile de constater, pour ceux qui ont encore de cette rente en portefeuille, qu'à ce cours elle se capitalise à 4.45 0/0 environ. On ne peut s'empêcher de faire cette réflexion qu'il faut être doué de beaucoup de générosité pour prêter à si bon compte de l'argent au Portugal.

Rien à dire des sociétés de crédit ; il n'y a qu'à constater leur fermeté au milieu de la stagnation générale : Banque de France,

3,935 ; Crédit Foncier, 960, très solide malgré les ventes bruyantes de la spéculation à la baisse ; Comptoir National d'Escompte, 485 ; Crédit Lyonnais, 762 ; Société Générale, 470.

On demande à 386 les obligations 3 0/0 des Immeubles de France et à 471 les 4 0/0. Les Chemins Economiques conservent une bonne tenue à 449.

CH. HEYMAN et Co.
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 29 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 18°
Ce matin, à 8 h.		+ 14°
Midi,	755 ^{m/m}	+ 22°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	4 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 8°

MONTREUIL-BELLAY

Un honorable habitant de Montreuil, M. Emile Chevallier, banquier, sur la demande d'un grand nombre de ses concitoyens, a rédigé une pétition dans laquelle il réclame la réintégration des Sœurs à l'Hospice laïcisé en 1881. Cette pétition a été soumise à la signature des Montreuillais par les soins de MM. Pierre Fournée et Charles Robin.

M. Chevallier y rappelait les compliments flatteurs adressés par M. Carnot aux religieuses des hôpitaux, ainsi que les témoignages des docteurs Desprès, Pingeot, Godefroy, en faveur de ces saintes femmes.

Il y faisait aussi allusion à un vote du Sénat, à un article de Séverine dans le *Cri du Peuple*, et à la protestation de 75 médecins des hôpitaux de Paris, lors des premières laïcisations. Enfin il citait l'exemple des municipalités républicaines d'Angers et de Saumur qui n'ont jamais songé à laïciser leurs hôpitaux.

Neuf cent dix-huit personnes ont signé cette pétition.

Devant une pareille manifestation des sentiments de la population, M. de Grandmaison, maire de Montreuil et président de la commission administrative, a réuni les membres de la commission le 23 mai.

Voici un extrait de la délibération :

« M. le Président expose qu'à la suite de scènes REGRETTABLES dont M. Oudry, ordonnateur, donne le détail, il se croit obligé de demander à la Commission de bien vouloir prendre une décision au sujet des époux Gigault (1).

« Après avoir entendu M. Gigault, par six voix contre une, la Commission décide que congé leur sera donné.

« M. le Président présente à la commission

(1) C'est le cinquième ménage qui a pris la direction de l'hospice, depuis la laïcisation. Consolant pour les malades.

administrative une pétition, revêtue de 918 signatures, et tendant à la réintégration des Sœurs à l'hospice de Montreuil. Par cinq voix contre deux, la Commission s'oppose à la réintégration et décide qu'il n'y a pas lieu d'apporter des modifications à l'état actuel. M.H. de Grandmaison et Cottilleau déclarent qu'ils ont voté pour la réintégration des Sœurs.

« Et après lecture faite, les membres présents ont signé, sauf MM. HACAULT, BLANCHARD, PAPIN et CHOLET LOUIS, qui ont déclaré ne pas vouloir signer.

« Ont signé : MM. DE GRANDMAISON, COTTILLEAU, OUDRY. »

Devant la déclaration de MM. de Grandmaison et Cottilleau qui font insérer au procès-verbal qu'ils ont voté pour la réintégration des Sœurs, les autres membres, sauf M. Oudry, refusent de signer le procès-verbal. Ce sont : MM. Hacaault, Papin, Blanchard et Cholet. Nous tenons à signaler à la population l'attitude de ces quatre administrateurs qui n'ont pas osé prendre la responsabilité de leurs votes en refusant de les consacrer par leur signature.

Ce qu'il y a de curieux dans cette affaire, ce sont les inconséquences que l'on peut relever dans le caractère de plusieurs de ces messieurs de la Commission.

Ainsi, M. Hacaault, ancien notaire, a ses deux fils au collège Saint-Louis de Saumur, collège ecclésiastique où l'infirmerie est tenue par ces mêmes Sœurs de Sainte-Anne, dont il ne veut pas le retour à l'hospice de Montreuil.

Il les trouve bonnes pour soigner ses enfants à Saumur, mais n'en veut pas pour soigner les pauvres et les malades de Montreuil.

De même, M. Oudry, administrateur et ordonnateur, dont le petit-fils est aussi à Saint-Louis.

Enfin, pour terminer, citons le cas de M. Papin, huissier, dont la femme n'a pas hésité à signer la pétition en faveur des Sœurs.

A quelle cause attribuer ces inconséquences ?

A la terreur que leur inspire le personnage que les Montreuillais ont mis si lestement à la porte, aux élections dernières.

Pourquoi cette terreur ? Mystère... mais pas pour tous. Les habitants de Montreuil voient une fois de plus où sont leurs véritables amis, ceux qui, respectueux des manifestations du suffrage universel, veulent donner satisfaction aux justes revendications des volontés librement exprimées par le peuple.

Festival à Montreuil-Bellay

La fête d'hier, qui avait amené un nombre considérable d'étrangers et notamment de Saumurois, s'est déroulée sous le plus radieux ciel de mai qui se puisse voir. Tout le programme s'est exécuté avec une ponctualité et une régularité qui fait honneur aux organisateurs.

A deux heures, les musiques sont reçues par la Municipalité et la Musique municipale et défilent dans l'ordre suivant :

Harmonie de Vivy, Musique du Puy-Notre-Dame, Union musicale de Doué, Harmonie Saumuroise et Musique municipale de Montreuil.

Plusieurs musiques, qui avaient promis leur concours, ont dû s'abstenir par suite de la désorganisation momentanée que le service des 28 jours a apportée chez elles.

Les musiciens se sont rendus immédiatement chez M. de Grandmaison, maire de Montreuil, où les attendaient quelques rafraîchissements, puis ils sont revenus sur le Mail où ils ont donné, de 4 heures à 5 heures et demie, un concert dont voici le programme :

1. *Le gai Patriote*, allegro (Foare). — Joué par toutes les musiques, sous la direction de M. Ferry, chef de la Musique municipale de Montreuil.
2. *Jeanne Hachette*, fantaisie (Bléger). — Jouée par l'Harmonie de Vivy ; M. Peltier, chef de musique.
3. *Euterpe*, fantaisie (Labolle). — Musique du Puy-Notre-Dame ; M. Brelaudière, chef de musique.
4. *La Merveilleuse*, fantaisie (Hemmerlé). — Union musicale de Doué ; M. Gilloire, chef de musique.
5. *Sérénade française* (Lardeur). — Par l'Harmonie Saumuroise, dirigée par M. Paul Pérare, sous-chef, qui remplaçait M. Goubault, retenu à Turquant par un grand concert.
6. *Fraternité*, allegro (Foare). — Par toutes les musiques, sous la direction de M. Ferry.

Pendant ce temps, des jeux, organisés sur la pelouse du Mail, égayaient la foule qui, pleine de gaieté et d'entrain, lançait des confetti et des serpents dont le soi et les arbres ont été bientôt couverts.

Chevaux de bois et baraques de toutes espèces, rien ne manquait à cette jolie fête, dont la note dominante était un ton de bonne compagnie et un air familial, qui lui ajoutaient encore un charme tout particulier.

Vers la fin de la journée, la *Fanfare libre*, qui s'était abstenue de prendre part au Festival, a essayé d'attirer l'attention, en traversant la foule qui n'a pas eu l'air de trouver cette manifestation de très bon goût. Après un essai de concert sur l'ancien Mail, la *Fanfare libre* s'est retirée au milieu de l'indifférence générale.

Le soir, après l'exécution de plusieurs morceaux d'ensemble, M. le Maire a distribué les palmes commémoratives du Festival, et la soirée s'est terminée par un feu d'artifice et des illuminations.

Plusieurs maisons particulières, surtout aux abords de la fête, étaient brillamment illuminées. A signaler l'éclairage du Mail et celui du Kiosque de la musique, avec des lanternes aux couleurs de la France et de la Russie.

Un simple point suffira à démontrer aux Montreuillais combien leurs hôtes se plaisaient chez eux, c'est que la plupart, qui comptaient s'en retourner par les premiers trains du soir, ont attendu les derniers, ce qui a même occasionné un léger encombrement à la gare.

J. D.

Un murmure circula.

— Le commissaire. .

En effet, un homme en redingote, le chapeau haute forme sur la tête, l'écharpe autour des reins, se montra sur le seuil.

— Que tout le monde sorte, fit-il d'une voix forte.

Et comme on ne se pressait pas, il se mit, aidé de ses agents, à bousculer les curieux.

— Pourquoi a-t-on laissé entrer tous ces gens-là ?

Il s'adressait à l'huissier, la mine sévère.

— Je n'ai pas pu, bagaya celui-ci... on a envahi la maison.

— Et l'assassin ?

— On est à sa poursuite.

— Où !

— Dans l'escalier.

— Il n'est pas sorti ?

— Je ne crois pas.

— Mais qui est à sa poursuite ?

— Des gens...

Le magistrat fit signe à ses agents.

Ceux-ci s'élançèrent aussitôt.

Le commissaire revint au domestique.

— Ainsi, vous l'avez vu ?

— Oui, monsieur.

— Vous le reconnaîtrez ?

— Oh ! certainement.

— Savez-vous son nom ?

— Non...

— Comment s'est-il annoncé ?

— Comme un des meilleurs amis de M. Roustan.

— Et vous ne l'avez jamais vu ici encore ?

— Jamais...

Le magistrat venait de pénétrer dans le cabinet, maintenant vide.

D'un coup d'œil il embrassa la pièce.

Il courut au coffre-fort.

— Rien n'a été dérangé, murmura-t-il.

— Est-ce que cet homme aurait eu le temps de voler ? demanda-t-il à l'huissier.

— Certainement, je n'ai appris le meurtre qu'en le voyant sortir.

— Il n'a pas été surpris, effrayé ?...

— Personne ne s'est approché du cabinet.

— C'est singulier !... murmura le magistrat, ce n'est pas le vol qui a été le mobile du crime.

Il poursuivit ses investigations en silence.

Tout ce qu'il vit ne fit que le confirmer dans cette idée qu'on n'avait pas affaire à un voleur.

Il donna des ordres pour qu'on transportât le cadavre sur un canapé.

Un médecin, qui venait d'arriver, se livra à un examen sommaire.

— L'homme a été frappé par derrière, déclara-t-il, avec une violence inouïe. On a aussi essayé de l'étrangler, car le cou porte des traces d'ecchymoses.

— Le commissaire se tourna vers l'huissier.

— Avez-vous remarqué si l'assassin avait quelque chose à la main ?

— Non, monsieur... je suis sûr du contraire.

— La victime a été frappée avec quelque chose de solide comme du fer.

Le commissaire qui s'était baissé et qui examinait le parquet se redressa vivement.

— Parbleu ! dit-il, c'est l'angle de la cheminée : l'assassin avait pris le banquier à la cravate et se bousculant M. Roustan a glissé... voici les traces de la glissade...

Il montra sur les marbres des morceaux de cheveux collés...

— C'est juste ! fit le médecin.

— Je commence à voir clair dans le drame, s'écria le magistrat... Il est fort possible que

nous ne nous trouvions pas en présence d'un assassin, mais d'un meurtrier involontaire...

— Comment expliquez-vous qu'il se soit enfui ? demanda l'homme de l'art.

— Sous le coup de l'émotion, de l'effroi... Mais nous verrons cela plus tard... le principal, maintenant, c'est de le prendre...

Un agent venait de paraître sur le seuil.

— On ne trouve rien, monsieur.

— Rien... Il ne s'est pourtant pas évaporé. Puisqu'il n'est pas descendu, il doit être sur les toits...

Et le policier grimpa à son tour l'escalier laissant le médecin près du cadavre...

(A suivre.)

Au restaurant :

Un monsieur, à moustache en croc, l'air décidé, s'assied à une table.

Le garçon s'approche :

— Qu'est-ce que Monsieur commande ?

— Un escadron.

Cueilli dans les faits divers d'un confrère que nous ne nommerons pas, la phrase suivante : « ... La mort a été instantanée, si instantanée que le corps du pauvre garçon était déjà froid lorsqu'on le releva. »

Les manœuvres d'automne dans l'arrondissement de Tours

La circulaire du 18 février dernier, relative aux manœuvres d'automne, mentionnait que les 4^e, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e brigades de cavalerie de corps seraient réunies pour exécuter des manœuvres d'ensemble de douze jours; les 4^e, 10^e et 11^e, formées en division provisoire sous les ordres du général Dubesme, pour être opposées aux 5^e, 9^e et 12^e, formées également en division sous les ordres du général Grandin.

Le général Despeulles était désigné pour la direction supérieure de ces manœuvres, et le Ministre ajoutait que des ordres ultérieurs feraient connaître la zone choisie pour les manœuvres, ainsi que leur date.

Les manœuvres en question se dérouleront en Touraine, dans la région de Bléré; elles auront lieu dans la première quinzaine de septembre.

Hygiène hippique

Après examen des rapports établis pour l'année 1891 par les vétérinaires militaires, le Comité technique de la cavalerie a classé, par ordre de mérite, vingt-quatre vétérinaires, auteurs des meilleurs rapports.

Le cinquième de la liste est M. Jacoulet, vétérinaire en 1^{er} à l'École d'application de cavalerie.

Le ministre de la guerre a décidé que chacun des vingt-quatre vétérinaires recevra, avec un témoignage de satisfaction, un exemplaire relié du *Recueil d'hygiène et de médecine vétérinaires militaires*, publié par le Comité technique de la cavalerie, dans lequel se trouve consignée l'appréciation de son travail.

Service de santé

Dans la liste des officiers du corps de santé militaire qui ont présenté à l'inspection générale de 1892 des rapports d'ensemble sur le fonctionnement du service méritant une citation, se trouve le nom de M. Yvert, médecin-major de 1^{re} classe à l'École d'application de cavalerie.

Les arts et les lettres en Anjou

L'Académie des Jeux Floraux vient de publier le recueil des poésies couronnées ou mentionnées au concours de 1893. Voici ce que dit, à ce sujet, *l'Ouest artistique et littéraire*:

« M. Léon Destor, d'Angers, a envoyé un sonnet aux Jeux Floraux, qui a été remarqué et imprimé au recueil. Cet honneur lui est bien dû, et nous sommes certains que l'année prochaine, le poète angevin cueillera la fleur destinée au sonnet. Du reste, c'est un devoir pour tout fils de l'Anjou qui aime la poésie, de cultiver le genre littéraire si cher à Joachim du Bellay ».

— M. Gustave Mouchet, d'Angers, un des plus brillants élèves de M. Emile Pessard, professeur au Conservatoire de Paris, a été nommé

chef d'orchestre du Casino de Pougues-les-Eaux.

— Notre compatriote, le sculpteur Saulo, vient d'obtenir la 2^e médaille, au salon des Champs-Élysées, avec sa figure en marbre *Réveil*.

Avec *Réveil*, M. Saulo avait envoyé une figure en plâtre, *Jeunesse*, d'une suprême élégance.

Un voleur de bicyclettes

La gendarmerie a conduit à Blois le fameux Champion, qui purge en ce moment deux condamnations à chacune un an de prison, pour vol de bicyclettes.

Champion passera devant la Cour d'assises de l'Indre-et-Loire pour faux.

Encore le feu à Trèves-Cunault

Samedi, le feu a encore dévoré un hectare et demie environ de bois taillis appartenant à M. de Terrebasse et au sieur Soyer, son fermier. Les pertes, évaluées à 150 francs, ne sont qu'en partie couvertes par l'assurance.

Les causes de cet incendie sont inconnues.

On demande des Rosières

Le maire de Tours donne avis que pour satisfaire au décret du 3 messidor an XII, une rosière choisie parmi les jeunes filles de Tours doit être dotée, en 1893, d'une somme de 4.240 fr. et mariée le 14 juillet 1893.

Il invite les jeunes filles qui désireraient postuler comme rosières à marier le 14 juillet à faire parvenir leur demande.

Beaux coups de filet

Mardi, dans la Creuse, a eu lieu une pêche au saumon.

Le premier coup de filet amène sur la rive deux saumons, un pèse 13 kilog. et mesure 1 mètre 10, le second pèse 8 kilog. 500 et mesure 60 centimètres.

Sans des accrochages dans les rochers, ce n'est pas deux, mais douze saumons au moins qui se trouvaient dans le filet.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 28 mai. — Jeanne-Marie-Virginie-Eugénie Bouilhet, rue Saint-Nicolas; — Léon-Gabriel Pineau, rue de l'Abattoir.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Eugène Guimard, cultivateur, à Saumur, et Louise Bataillon (veuve), propriétaire, à Saint-Lambert-des-levées.

Jules-Victor Masse, cocher, à Saumur, et Renée-Jeanne Lerat, domestique, à Angers.

Joseph-Félix Pérault, cordonnier, et Louise Bécharel, chapeletière, tous deux à Saumur.

Joseph Racapé, charpentier, à Saumur, et Augustine-Marie Moriceau, tailleur, à Plessé (Loire-Inférieure).

Jacques-Ernest Bayon, domestique, à Saint-Lambert-des-levées, et Marie Anbourg, domestique, à Saumur.

MARIAGE

Le 29 mai. — François-Augustin Lardier, limonadier, à Cholet, a épousé Antoinette-Marguerite Agostini, institutrice, à Saumur.

Plus de purgatifs échauffants qui fatiguent inutilement l'appareil digestif et dont l'action trop rapide ne produit que des résultats imparfaits. Employez de préférence le Rob Lechaux qui, sans irriter l'estomac et par une action douce et progressive, débarrasse le sang et les humeurs de toutes les impuretés accumulées par les troubles des fonctions de nos organes.

Le Rob Lechaux, a dit une de nos célébrités médicales, est indispensable à l'équilibre de notre santé, car c'est le purificateur par excellence du sang et des humeurs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS:

Agen. Aix. Alais. Albi. Alençon. Amiens. Angers. Angoulême. Annecy. Annonay. Apt. Arles. Arras. Auch. Aurillac. Auxerre. Avignon. Bar-le-Duc. Bayonne. Beauvais. Belfort. Bergerac. Besançon. Béziers. Blois. Bordeaux. Boulogne-sur-Mer. Bourges. Brest. Brive. Caen. Cahors. Cambrai. Carcassonne. Carpentras. Castres. Cette. Chalon-sur-Saône. Châlons-sur-Marne. Chartres. Châteaurox. Chaumont. Cherbourg. Clermont-Ferrand. Dax. Dieppe. Dijon. Douai. Draguignan. Dreux. Dunkerque. Epervay. Epinal. Fontainebleau. Gailac. Grenoble. Havre (le). Honfleur. La Rochelle. Laval. Lille. Limoges. Lisieux. Lodève. Lorient. Lyon. Mâcon. Mans (le). Marmande. Marseille. Montauban. Mont-de-Marsan. Montreuil. Montluçon. Montpellier. Moulins. Nancy. Nantes. Narbonne. Nevers. Nice. Nîmes. Niort. Orléans. Pau. Périgueux. Perpignan. Poitiers. Pont-Audemer. Puy (le). Reims. Rennes. Rive-de-Gier. Roanne. Rodez. Roubaix. Rouen. St-Brieuc. St-Etienne. St-Germain-en-Laye. St-Lô. St-Malo. St-Servan. St-Quentin. Saumur. Sedan. Sens. Tarbes. Thiers. Toulon. Toulouse. Tours. Troyes. Valence. Valenciennes. Versailles. Vichy.

AGENCE DE LONDRES: 5, Fenchurch-Street, E. C.

Comptes de chèques. — Dépôts à échéance fixe. Chèques directs sur France et Étranger. Ordres de Bourse. — Souscriptions. Avances et Opérations sur Titres. — Garde de Titres. Escompte et Encaissement d'Effets de Commerce. Escompte et Encaissement de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, etc.)

Marché de Saumur du Samedi 27 Mai

Froment-commerce, hectolitre	16 50	Bœuf ovache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 20	Veau	1 60
Méteil	14 10	Mouton	2 40
Seigle	12	Porc	1 60
Orge	12	Poulets la couple	3 25
Avoine	9 50	Dindonneaux	»
Sarrasin	10	Canards	3 50
Haricots blancs	25	Oies	»
Haricots rouges	24	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	(Œufs la douzaine	» 75
Noix	12 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	170
Châtaignes	—	Luzerne	150
Sel les 100 kil.	15	Paille	70
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	5	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de 157 kilog.	48	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 28	—	Charbon de terre	4

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	120 à 130
Varrains	110 à 120
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	80 à 100
Saint-Léger et environs	70 à 90
Varrains et environs	80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	60 à 70
La Vienne	60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	36 à 40

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 28 Mai 1893

Versements de 83 déposants (11 nouveaux), 31,308 fr. 75.

Remboursements, 28,582 fr. 20.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

PLUS DE CHAUVES! ni de CHEVEUX GRIS



Repousse certaine à tout âge. **CHOUSSAVES ET CHAUVES CHEVEUX** produits sur des Hommes et Femmes. Arrêt immédiat des chutes par la POMMADE QUINIQUE LECHAUX. Pomme hygiénique, régénératrice, qui agit sur les racines, empêche de blanchir, augmente la vigueur et le développement de la chevelure. — Méthode de soins et attention. Prospectus explicatif gratis. — Par 1^{er} cours à fr. mandat 10 posts fr. 21 fr. Mario LECHAUX, Ph^o 4^o, r. St-Gallierine, 161, Bordeaux.

Dépôt: MACHET, parfumeur-coiffeur, 1, rue d'Orléans

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST.

57 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

De même que Wagner un mois auparavant, le misérable sentait la sueur perler sur son front, malgré le froid qui sévissait au dehors; comme lui il se mit à la fenêtre et demeura longtemps accoudé à la barre d'appui, le regard vague et perdu dans l'espace.

La Maupiteux, qui suivait tous ses mouvements pour en tirer parti, s'approcha doucement de lui, et lui montra du doigt, accroupi près de la porte de l'hôtel, un mendiant vieux, blême, dépenaillé et qui, d'une main amaigrie, tenait un chapeau encore plus misérable que le reste de son accoutrement au travers duquel on apercevait une chair ridée que le froid rendait violette.

— Peut-être un vicomte qui se repent et expie, lui glissa-t-elle à l'oreille.

Alors Duprez, comme Wagner l'avait encore fait, referma brusquement la fenêtre et s'adressant à la Maupiteux:

— Commandez! j'obéirai, dit-il.

Cette fois, il était bien décidé à ne plus s'en rapporter qu'à lui du soin de son salut.

CHAPITRE XXV

DU TRAGIQUE ÉVÈNEMENT QUI MIT FIN À LA VIE DE LA DAME MAUPIEUX ET DU CRUEL EMBARRAS DANS LEQUEL ELLE LAISSA SON AMI MÉTAFIOT DE CHABRIOL.

A Sèvres, sur les bords de la Seine, s'élève une petite maison coquette, gracieuse, élégante, qui, dans la saison d'été, disparaît comme un bijou dans son écrin de velours vert, sous les feuilles entremêlées de lierre et de la clématite. Son aspect alors est si joyeux, son voisinage si parfumé, que le nom de Chalet-Fleuri, que lui ont donné les promeneurs et les canotiers qui, tous, la connaissent et l'admirent, lui est resté. On dit le Chalet-Fleuri, comme les marins ou les explorateurs disent le cap de Bonne-Espérance, la baie des Syrènes, le lac d'Azur.

Ce ravissant refuge, qui baigne son pied dans le fleuve, n'a pour tout rez-de-chaussée qu'une grande pièce sans autre clôture du côté de l'eau qu'une simple balustrade à hauteur d'appui, une sorte d'immense véranda dont trois côtés sont les murs qui soutiennent l'étage supérieur.

Là une grande chambre à alcôve, la chambre bleue, en raison de la couleur de la tenture, quelques décharges, de x ou trois cabinets, puis... plus rien.

Séjour enchanteur pendant la durée des chaleurs, c'est, en hiver, une Sibérie impossible à habiter.

Tel était la demeure que Duprez avait choisie pour théâtre de ses exploits.

Tout n'était-il pas parfait? Une fois M^{lle} de Cresne assassinée, on enveloppait son corps dans un drap sans marque: on l'entourait d'une ceinture de plomb et, à la faveur de la nuit, on le précipitait dans la Seine, puis on abandonnait le Chalet-Fleuri comme on avait abandonné la maison de Montrenil.

Qui donc, quand, au bout d'un, de deux, de trois mois, on retrouverait le cadavre entièrement défiguré, si jamais on devait le retrouver, s'aviserait de reconnaître l'identité de la jeune fille? Qui donc serait assez habile pour dire de quel genre de mort elle avait péri? Qui oserait accuser du meurtre, si le meurtre était établi, le noble, le riche, l'élégant vicomte Métafiot de Chabriol?

Le seul point difficile était de savoir attirer Solange dans le nouveau piège! Ne se méfie-

rait-elle pas... Telle est la question délicate pour laquelle Duprez a donné rendez-vous à Céleste Maupiteux.

Le scélérat est arrivé le premier, mais il serait difficile de le reconnaître vêtu qu'il est en cultivateur; sa blouse bleue recouvre en partie un large paletot de bon gros drap gris, sa casquette rabattue sur les oreilles est à demi enfouée sur les yeux, et une longue barbe grisonnante lui cache le bas du visage; toutefois la transformation n'est pas complète: ses mains ne sont pas celles d'un cultivateur; elles ne sont ni rouges ni calleuses; son teint mat n'a pas le chaud coloris que donne le soleil du midi; sa figure n'a pas l'expression franche et rajeunie de l'homme qui cultive la terre.

Pas un agent, quelque novice qu'il soit, ne se méprendrait à ce déguisement.

Le voilà monté dans la chambre bleue, il en examine les étres, il ouvre et ferme les portes et les fenêtres; il s'assure qu'elles jouent sans aucun bruit sur leurs gonds. Quand il arrive au balcon qui domine la Seine, il en étudie la solidité et contemple d'un air mélancolique l'eau qui coule à ses pieds entraînant dans ses remous les feuilles jaunissantes. (A suivre.)

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEU

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERES.
Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON AVEC JARDIN
 Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.
 S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

A LOUER
 POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE
MAISON
 Située rue de l'Hôtel-Dieu, n° 13.
 Appartements, chambres à coucher, caves, grenier, jardin.
 S'adresser à M. DÉZÉ, rue Saint-Jean, n° 1.

MAISON ET JARDIN A LOUER
 AU JAGUENEAU
 APPARTENANT A M. OGER.
 S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.
 S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.
 Location — Accords — Réparations

ON DEMANDE une CONCIERGE mariée sans enfants, dont le mari serait employé soit dans les postes, les chemins de fer, le gaz.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE un BON de deux cents francs primé à valoir sur le prix d'une bicyclette militaire *Securitas*, sorti au tirage du 3 mai.
 S'adresser au bureau du journal.

Changeement de Domicile
LEROY, marchand de bois, rue de la Maremaillette, à l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 3 mai 1893, son magasin et son domicile seront transférés route de Varrains, près l'octroi.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande un bon Jardinier.
 Inutile de se présenter sans bonnes références.

POUR AMELIORER
 LES BOISSONS SAUVAGES
 ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
 UN BOUILLON D'ORANGE DE CONCOMBRE
PRENEZ DU VÉRITABLE LIÉBIG
 EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

BOIS DU NORD ET DU PAYS
 ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ
Sapin, Chêne | **Noyer, Bois blanc**
 Pitchpin | Hêtre, Frêne et Ormeau
 Planchiers et Parquet | Liteaux, Lattes et Treillages
R. BASTARD-BRÉHIN
 Successeur
 13, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS
 Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
 SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR
Pillet - Bersoullé
 Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^{ie}
ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS
 Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
 de toutes sortes
Pianista pour soirées
 750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

SOCIÉTÉ DES Huiles d'Olive de Nice
 Extrait de l'article 2 des statuts :
 « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »
DÉPOT : Maison IMBERT Fils
 Rue d'Orléans, 33 - SAUMUR - Rue Dacier, 38
Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra DE NICE
 Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon.... 1 fr. 50
 Les verres sont repris à 0,40 | Les verres sont repris à 0,30
En Bonbonnes en verre garnies d'Osier
 En bonbonne de 3 kilog..... le 1/2 kilog. 1 fr. 20
 — de 10 kilog..... 1 fr. 10
 — de 15 kilog..... 1 fr.

MODELES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
 Les Emballages sont repris aux prix facturés
Vinaigre d'Orléans garanti pur vin
 Le litre, 0,70 — Très vieux, 0,80 — A l'Estragon, 0,90
 Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LE GÉNÉRAL

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	MIXTE		EXPR.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20	1 3	3 8	7 40	1 15	5 56
Liniers-Bouton	11 29		3 17	7 49		6 6
Vernantes	11 43		3 30	8		6 16
Blou	11 54		3 41	8 10		6 26
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17	6 33
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41	2 29
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 39			4 35	8 52	2 29
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32	2 29
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43	2 30
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49	2 31
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56	2 32
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 35
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 10	10 10	2 38
Niort			4 30	9 1	12 22	3 19
Saintes			6 24	11 59	6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22	9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	MIXTE		EXPR.		OMN.		SEMI-DIR.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 40	8 25			12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9			4 55	7 14
Niort			9 42	10 51			7 48	9 15
Thouars	5 25	6 5	12 12	12 45	2 7	2 36	8 23	9 45
Montreuil-Bellay	8 35	6 5		1 35	4 28	5 6	9 13	10 12
Brézé-Saint-Cyr	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	9 28	10 34
Chacé-Varrains	9 59	7 17		2 53	5 18	6 3	9 36	11 40
Nantilly (arrivée)	10 11	7 26		3	5 25		9 41	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte		3 16		6 26	9 55
(départ)		7 25	matin		2 54		6 5	
Nantilly (départ)		7 36	14 15		3 6		6 16	
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 1
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	5 43	6 29	11 7
Vivry		8 41	11 49		3 30	5 57	6 43	
Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52	
Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6	
Liniers-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18	
Noyant-Méon		9 1	12 36		2 15	4 41	7 31	
Château-du-Loir		10 22	1 52		3	5 18	8 48	
Chartres		2 47			5 56	9 46	12 4	
Paris		5 55			7 30	11 20	2 27	3 5

LIGNE D'ORLÉANS
 NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	OMN.		EXPR.		OMN.		EXPR.		DIRECT		MIXTE	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5			7 35	11 5		
Angers d.			6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	
La Ménitrie			7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26	
Les Rosiers			7 19	10 56	12 31	3 52		6 43				
St-Clément			7 26		12 40	3 59		6 22				
St-Martin			7 33		12 45	4 7		6 31				
Saumur ar.			7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	
— d.			7 52	11 16	1 4	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13	
Varennes			8 05	11 26	1 11	4 45		7 16				
Port-Boulet			8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	
Langeais			8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	
Tours ar.			9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46	
Paris ar.			4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39	10 39		

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	MIXTE		OMN.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	
Chinon	9 4	1 5	7 29	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	MIXTE		OMN.	
	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15
— (dép.)	6 50	9 27	4 5	8 10 29
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	MIXTE		OMN.	
	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12
Marigné	6 1	8 32	11	20
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6
— (dép.)	7 38	1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24	4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56	6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 8

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	OMN.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	MIXTE		OMN.	
	matin	soir	matin	soir
La Flèche	7 20	10 35	4 5	
Clefs	7 35	10 56	4 20	
Baugé	7 52	11 23	4 37	
Junelles	8 6	11 42	4 49	
Les Hayes	8 10		4 53	
Longué	8 21	12 1	5 3	
Vivry	8 32	12 24	5 16	
Saumur	8 45	12 40	5 29	

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	MIXTE		OMN.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 22	7 30	
Vivry	5 43	1 43	7 43	
Longué	5 54	2 5	7 53	
Les Hayes	6 6	2 27	8 3	
Junelles	6 20	2 53	8 23	
Baugé	6 36	3 21	8 38	
Clefs	6 49	3 39	8 50	

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.